



Siège social :

234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis
71210 TORCY
Tél. : 03.73.55.03.35

COMMISSION DES COMPETITIONS

PV N°36 du 25/05/2023

Présents : MM. MATHEY, EUVRARD, DOUHAY, JACQUET, RYMPEL, MOSCATO.

FMI

La commission rappelle les informations suivant concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour les séniors garçons et filles, U18, U18F, U15, U15F, U13 et U13F

Une procédure est proposée par la commission qui se traduit par :

. Procédure d'exception

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier par substitution.

. Modalités d'application

Lorsqu'il y a recours à la procédure d'exception, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation de consigner dans un rapport, leur propre version des faits qui ont provoqué l'échec de l'utilisation de la FMI et le recours à la procédure d'exception.

La commission rappelle qu'en cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents devront parvenir au District dans un délai de 48 heures suivant le match. Toute transmission tardive sera sanctionnée d'une amende de 20 Euros

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission sportive avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer :

Absence de code : 46 euros

Absence de tablette : 46 euros

Absence de transmission : 46 euros

Non envoi rapport constat d'échec FMI : 30 euros

Transmission tardive : 20 euros

COURRIERS

Mail de PALINGES, du 23/05/2023 : demandant la parution du challenge de la sportivité.

Les tableaux de sportivité paraîtront après la dernière journée de championnat.

Mail de CUISEAUX, du 22/05/2023 : Demandant de faire rentrer leurs jeunes lors de leur dernier match à domicile.

Accord de la commission

Mail de ETANG, du 22/05/2023 : Concernant les rétrogradations de D2.

Il sera fait application des règlements après la fin des championnats en ce qui concerne les montées et descentes.

Mail de M. THIBAUT, arbitre, du 22/05/2023 : souhaitant un prompt rétablissement aux 2 joueurs d'ISBN sorti sur blessure.

Pris note.

Mail de EPINAC, du 23/05/2023 : Demandant de faire rentrer leurs jeunes lors de leur dernier match à domicile.

Accord de la commission

Mail de BUXY, du 17/05/2023 :

Au vu de la rédaction de la feuille de match, la réserve apparait dans la case « réserve technique » et non pas « réserve avant match », de ce fait la commission maintient sa décision.

Mail de POUILLOUX, du 17/05/2023 : Demandant de faire rentrer leurs jeunes lors de leur dernier match à domicile.

Accord de la commission

Mail de VARENNES LE GRAND, du 24/05/2023 : concernant la création d'une équipe.

Voir règlements généraux.

Article 115 -116 et 117 concernant les mutations.

Mail de SGPB, du 24/05/2023 : concernant la blessure d'un joueur, non mentionné sur la FMI.

Le nécessaire a été fait.

Mail de MARMAGNE, du 23/05/2023 : concernant le planning des rencontres pour les finales de coupe. Les finales féminines sont prévues le dimanche 11 juin à partir de 10 heures. A BOURBON- LANCY.

CHAMPIONNAT 2023/2024

Reprise des Championnats le Week End du 3 Septembre 2023

CHAMPIONNAT SENIORS

Match N°24824137 MACON ACT – LA ROCHE VINEUSE D3F du 21/05/2023

Match arrêté à la 80^{ème} minute pour insuffisance de joueur.

La commission donne match perdu au club de MACON ACT score 0/5.

CHAMPIONNAT FEMININ

Match 25708490 BLANZY FEMININ – MELLECEY MERCUREY D1F poule Haute du 21/05/2023

Forfait non déclaré dans les délais de BLANZY FEMININ, la commission donne match perdu par pénalité 0/3 moins 1 point à BLANZY.

Amende : 90 € à BLANZY.

Match 25708491 DIGOIN - CRECHES D1F poule Haute du 21/05/2023

Forfait non déclaré dans les délais de DIGOIN, la commission donne match perdu par pénalité 0/3 moins 1 point à DIGOIN.

Amende : 90 € à DIGOIN.

Match 25708487 EPINAC – DIGOIN D1F poule Haute du 29/05/2023

Forfait déclaré dans les délais de DIGOIN, la commission donne match perdu par pénalité 0/3 moins 1 point à DIGOIN.

Amende : 130 € à DIGOIN.

Dit le club Forfait Général.

CHAMPIONNAT JEUNES

Match 25648687 U15 D3C CRISSEY – ST LEGER SUR DHEUNE du 03/06/2023

Forfait déclaré dans les délais DE ST LEGER SUR DHEUNE, la commission donne match perdu par pénalité 0/3 moins 1 point

Amende :30 €

Match 25654815 U13 D4E GJBN 3 – GJ FC MACON 5 du 27/05/2023

Forfait déclaré dans les délais GJBN-3, la commission donne match perdu par pénalité 0/3 moins 1 point

Amende :20 €

:

RESERVE

Match 24789190 CLUNY 2 – TOULON du 21/05/2023.

Réserve d'avant match recevable sur le fond et la forme et régulièrement confirmée par le club TOULON. Après vérification, il s'avère que tous les joueurs étaient qualifiés pour jouer ce match, de ce fait la commission entérine le résultat acquis sur le terrain.

Droit : 30 € à TOULON.

RECLAMATION

Match 25656859 U15 D3A JS MACONNAIS – JS CRECHES 2

Réclamation du club de CRECHES, la commission demande des informations au club de la JS MACONNAISE sur la participation des joueurs n°6 (n° licence 9602443996) et n°5 (n°9602187469) et leur identité, inscrit sur la feuille de match ainsi que l'identité du joueur n°15 ayant participé à la rencontre JS MACONNAISE – CRECHES 2, sous huitaine.

Au vu de la réponse apportée par la JS MACONNAISE et en manque d'éléments sur les propos de la JS CRECHES, la commission classe le dossier et entérine le résultat du match.

RETOUR de DISCIPLINE

Match 24789160 D2 A CIRY le NOBLE 1 – CHAROLLES 1 du 26/03/2023

La commission donne match perdu par pénalité aux deux équipes, moins 1 point.

Amende : 40 € à chaque équipe.

Match 24792415 D2 B FLAMBOYANTS 1 – LUX 2 du 19/03/2023

La commission donne match perdu par pénalité aux deux équipes, moins 1 point.

Amende : 40 € à chaque équipe

FINALES COUPES DISTRICT

RAPPEL

Les finales de coupes auront lieu le Week end du 10 et 11/06/2023 à BOURBON LANCY.

SAMEDI 10 JUIN

Finales U15 à 14 Heures JS CRECHES- GJ-ES Nord MACONNAIS

U18 à 16Heures GJ-HLS- LA CLAYETTE

Coupe Départementale à 18 Heures ST FORGEOT 2 – SENNECEY le GRAND 3

DIMANCHE 11 JUIN

Féminine 10 Heures

Match 1 JS CRECHES- TRAMAYES.

Match 2 MARMAGNE – EPINAC.

14 Heures

COUPE REX ROTARY CONDAL – VITRY en CHAROLLAIS

16 HEURES

COUPE CREDIT AGRICOLE

Attente résultats du 28/05/02023

18 HEURES

COUPE SPORT COMM

Attente résultats du 28/05/02023

Le Président

EUVRARD Joel

Le Secrétaire

MOSCATO Franck

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football